Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D223_152-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-152

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 novembre 2023)**

Date de convocation : 26 octobre 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes BERGES, CANDAU, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CARREY, LABERNADIE, MONGAUGE, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. PINOUT.

Absent(e)s ou excusé(e)s : Mmes MOURTEROT, LAHOURATATE, BARRAQUE, GANTCH, et M. DESSEIN, CASADEBAIG, GABASTON, CACHELOU.

Pouvoirs : Mme MOURTEROT à M. ESQUER
M. DESSEIN à M. MONGAUGE
Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE
Mme LAHOURATATE à M. BEROT-LARTIGUE
M. CASADEBAIG à Mme CASSOU
M. GABASTON à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme CASSOU

OBJET : ECONOMIE - SUBVENTION A L'AEROVLA POUR LA STRUCTURATION DE LA FILIERE AGNEAU DE LAIT DES PYRENEES

RAPPORTEUR : Rémi PARIS, Conseiller délégué

Dans le cadre de sa compétence « agriculture, pastoralisme et circuits courts », la communauté de communes a été sollicitée par l'association Organisme des Défense et de Gestion de l'Agneau de lait des Pyrénées IGP et Label rouge (AEROVLA) afin de les soutenir dans le cadre de leur projet de structuration de la filière « Agneau de lait des Pyrénées ».

La filière Agneau de lait des Pyrénées IGP et Label rouge regroupe en Pyrénées Atlantiques (35% Béarn) 700 éleveurs engagés pour la conservation d'une agriculture de terroir et de tradition, et la production d'un produit reconnu d'exception. Ces 700 éleveurs représentent 250 000 brebis, et 150 000 agneaux labellisables produits par an. Quatre coopératives, quatre abatteurs, trois ateliers de découpes et un réseau d'une centaine de points de vente appuient la filière.

Afin de structurer efficacement la filière et de répondre aux problématiques abordées, le projet est mené via 3 axes de développement :

- **Axe 1 : Adaptation de l'offre au marché**
- **Axe 2 : sécurisation et développement des débouchés**
- **Axe 3 : développement de démarches collaboratives innovantes**

Le projet participe au maintien d'un élevage de terroir, avec des pratiques respectueuses de l'environnement et du bienêtre animal, encadré par un cahier des charges IGP et un cahier des charges Label rouge.

Les objectifs de l'association rejoignent les enjeux identifiés par la communauté de communes dans le cadre de sa politique « agriculture, pastoralisme et circuits courts » qui sont de :

- Promouvoir l'activité pastorale et les pratiques agricoles en estives et dans les exploitations ;
- Maintenir l'activité agricole et pastorale sur le territoire ;
- Valoriser les productions par l'approvisionnement des restaurations collectives ;
- Valoriser les productions locales par des outils et démarches collectives en vallée d'Ossau.

Le projet de l'AEROVLA dure trois ans et a démarré en 2022. La demande de subvention porte sur les trois ans de projet correspondant à la somme de 2766,40 € par an pendant trois ans. Il est proposé au conseil communautaire d'accorder la subvention pour les deux premières années.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20231116-D223_152-DE

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;

- ATTRIBUE et AUTORISE à VERSER la somme de 5 532,80 € à l'association AEROVLA pour les années 2022 et 2023 ;

- AUTORISE le Président à signer tout document relatif au projet.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON